

Carrières européennes dans l'administration française

EN TANT QU'ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE, LA FRANCE PARTICIPE À L'ENSEMBLE DES PROCESSUS DE DÉCISION DE L'UNION EUROPÉENNE ET À LA MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE.

Cette implication au service de la construction européenne exige **une forte expertise au sein même de l'administration française sur les questions européennes dans tous les domaines afin de promouvoir au mieux les intérêts français au sein des institutions européennes.**

Pour l'administration d'État, cette expertise a un impact sur les négociations et l'application de textes législatifs. Pour l'administration territoriale, cette expertise est indispensable à la bonne mise en œuvre sur le terrain de la politique de cohésion de l'Union européenne.

Cette brochure a pour objectif de donner quelques clefs sur l'expertise européenne au sein de l'administration française.

AU SEIN DE L'ADMINISTRATION D'ÉTAT

Que ce soit au sein des ministères ou des services déconcentrés de l'État, l'expertise européenne est indispensable à la promotion des intérêts de la France au sein des institutions européennes.

Les missions des agents travaillant sur les questions européennes sont diverses. Il s'agit notamment de **promouvoir l'agenda européen de la France, d'analyser les textes législatifs en cours d'élaboration ou de négociation et de participer sur cette base à l'élaboration de la position que la France portera lors des discussions européennes.** Cette position est définie par toutes les administrations concernées, sous la coordination du Secrétariat général des affaires européennes qui garantit la cohérence et l'unité de la position française auprès des institutions européennes.

Ces agents occupent des fonctions au sein des directions des affaires européennes des ministères ou des fonctions d'experts sur des sujets avec un angle européen important. Des postes en lien avec les affaires européennes se trouvent également au sein des **ambassades de France dans les pays de l'UE ainsi qu'au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'UE**, dont les agents sont le porte-parole au quotidien des positions de la France dans les négociations à Bruxelles.

Au sein des ministères (experts) ou des services déconcentrés, **les agents sont également acteurs de la mise en œuvre de la législation européenne sur le territoire français.** Cela concerne tous les domaines.

Pour toute information, rendez-vous sur <https://www.fonction-publique.gouv.fr/>

AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités territoriales investissent depuis des années le champ européen offrant un panel de professions diverses. Plusieurs types de métiers existent, selon les échelons et les compétences.

À Bruxelles, l'ensemble des régions françaises disposent d'un bureau de représentation afin de porter leurs intérêts, conduire une veille active sur l'actualité européenne et assurer une proximité avec les institutions européennes et les acteurs clés.

Les conseils régionaux, depuis 2014, disposent de nouvelles compétences en matière de gestion des Fonds Européens Structurels et d'Investissement. Cela a conduit à l'émergence de nouveaux métiers liés aux exigences réglementaires, tels que : gestionnaire, contrôleur, évaluateur, chargé de communication, accompagnateur de porteurs de projet, etc.

Par ailleurs, la recherche de rayonnement à l'échelle européenne et la valorisation de projets de terrain ont amené les régions à développer une **ingénierie sur le montage de dossiers** pour les programmes européens tels qu'Horizon 2020, INTERREG, ERASMUS+.

Il existe également des **cellules Europe** dédiées aux recherches de financement, à la gestion de stratégies urbaines intégrées, ou encore à la coopération, dans les communautés d'agglomération, les conseils départementaux et autres collectivités.

Pour toute information sur la gestion des fonds européens, rendez-vous sur <http://www.europe-en-france.gouv.fr/>



TÉMOIGNAGE

Jeune professionnelle, Nina nous parle de son parcours dans les affaires européennes.

Après un passage par l'IEP de Rennes, et une année au Canada, Nina a consacré son mémoire de Master 1 Affaires européennes et internationales à la politique européenne de cohésion.

Son Master 2 « Affaires publiques européennes » à l'université Paris I s'est achevé par un stage long à la Mission des affaires européennes du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Une diversité d'expériences professionnelles

Lors de mon stage au CGET, j'avais pour mission la mise en place d'un groupe de travail réunissant les ministères et les régions impliqués dans la gestion des fonds européens sur les thématiques environnementales. **Cette expérience m'a permis d'avoir un aperçu global de l'utilisation des fonds européens en France.**

Puis, lors d'un stage auprès d'une députée européenne, **j'ai suivi les travaux de la Commission des Budgets du Parlement européen, ainsi que les débats concernant l'avenir des finances de l'UE et de la politique de cohésion.**

Je m'apprête à prendre un poste d'accompagnatrice de porteurs de projets européens au conseil régional d'Île-de-France. **Il sera très intéressant de voir comment les fonds européens interviennent pour répondre aux problématiques d'un territoire spécifique.**

Quels conseils donner à des étudiants souhaitant s'orienter vers ce type de carrière ?

Les débouchés existant dans les affaires européennes au sein de l'administration française sont divers mais souvent peu connus par les étudiants : que ce soit au niveau étatique, régional, départemental, ou dans certaines métropoles, on trouve des équipes spécialisées sur les questions européennes. **Parler au moins 2 ou 3 langues européennes est un réel plus !**

LES EXPERTS NATIONAUX DÉTACHÉS

Les experts nationaux détachés (END) sont des fonctionnaires issus de l'administration française qui sont sélectionnés pour effectuer une affectation temporaire au sein des institutions et agences européennes.

Les END ont vocation à **apporter aux institutions une expertise professionnelle de haut niveau, faciliter la compréhension mutuelle avec l'administration nationale et favoriser l'usage du français dans les institutions européennes.**

Cette expérience de 6 mois au minimum, avec un renouvellement possible jusqu'à 4 ans au maximum, est ensuite mise à profit au retour de l'agent au sein de son administration d'origine, notamment en termes de réseau d'influence.

Les agents qui partent en tant qu'END dans les institutions européennes sont essentiellement des agents de catégorie A. Les fonctionnaires territoriaux peuvent également postuler.

Pour toute information, rendez-vous sur www.sgae.gouv.fr

EN SAVOIR PLUS SUR LA FONCTION PUBLIQUE EUROPÉENNE

Les institutions européennes emploient environ 60 000 agents parmi lesquels une majorité de fonctionnaires européens qui, comme pour la fonction publique française, sont recrutés via des concours organisés chaque année.

Toutes les informations ainsi que les avis de concours sont disponibles sur le site de l'Office européen de sélection du personnel : <https://epso.europa.eu/>